



## Quel enseignement agricole pour quelle agriculture ?

**Jean-Marie Le Boiteux**, originaire de Bagnolet (93), choisit à l'âge de 17 ans le métier de salarié agricole (berger dans les Alpes de Haute-Provence). Puis, après une reprise d'études en formation adulte, il devient professeur de Biologie-Ecologie au Centre de formation professionnelle et de promotion agricoles de Brioude (43). Aujourd'hui il est secrétaire général du SNETAP-FSU.

Agriculture et environnement évoluent depuis plus d'un siècle de façon corrélée, nous emmenant toujours plus près d'une catastrophe environnementale. Jean-Marie Le Boiteux nous explique les origines de ces évolutions liées, exposant comment l'enseignement agricole s'est construit sur le modèle professionnel existant, conduisant de nos jours à une réelle emprise de la profession sur les modes d'enseignement. Peu de place est ainsi laissée aux possibilités d'évolution vertueuse, qu'il s'agisse de sécurité alimentaire ou de préoccupations citoyennes environnementales. L'affaiblissement de l'enseignement agricole public au profit du privé, le renforcement de la place des professionnels dans les commissions consultatives paritaires ne permettent pas à l'enseignement public agricole de jouer son rôle d'innovation et d'expérimentation afin de promouvoir de nouvelles pratiques plus respectueuses de l'environnement, prônées par le SNETAP.

**L**es activités humaines contribuent depuis plus d'un siècle maintenant à une évolution inquiétante de l'environnement. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale ces changements se sont accélérés au point de constituer aujourd'hui une véritable menace pour l'avenir de notre planète. Et les modes occidentaux de production agricole y ont fortement contribué. En France, l'agriculture est un des principaux domaines d'activités responsables de la dégradation de notre environnement. Réchauffement climatique, appauvrissement des sols, érosion, pollution de l'eau, perte de biodiversité sont autant de conséquences directes des choix techniques opérés en agriculture depuis

les années cinquante. Et, ce n'est pas le moindre des paradoxes, c'est cette même agriculture qui est la principale victime des dérèglements qu'elle a contribué à engendrer. Sécheresses, tempêtes, infertilité des sols, perte de diversité génétique sont autant de facteurs qui pénalisent à terme les productions agricoles et de fait le revenu de ceux qui en vivent.

Hier, l'adaptation des productions agricoles aux territoires et la diversité des activités agricoles sur une même exploitation permettaient une meilleure symbiose avec le milieu.

Mais la spécialisation et la mécanisation à outrance, la motorisation puis l'industrialisation des productions agricoles sont à l'origine de nombreux problèmes envi-

ronnementaux que l'on constate aujourd'hui à tous les niveaux : à l'échelle de l'exploitation, d'un territoire, d'un bassin-versant, ou même d'une région (comme la Bretagne qui concentre à elle seule 60 % de la production porcine française).

La dégradation de la qualité des sols, de l'eau, de l'air, parfois irréversible avec l'apparition de zones stériles, est réellement inquiétante. Si cette évolution n'est pas uniquement due aux méthodes de productions agricoles, ces dernières en sont tout de même une des causes majeures.

Les méthodes culturales, la suppression des haies pour faciliter la mécanisation et la motorisation, la monoculture, l'utilisation de plus en plus importante d'intrants avec des fertilisants chimiques et des produits phytosanitaires qui déciment les populations d'insectes, détruisent des sites naturels comme des zones humides et font disparaître les talus, les haies ou les bois, essentiels pour le maintien de la biodiversité. Ils accélèrent l'épuisement des sols et leur érosion. Ils modifient les paysages et multiplient les problèmes sanitaires.

Dans les élevages hors-sol, la concentration des productions entraîne des problèmes de différents ordres : sanitaires, de traitement des déjections, de nuisances sonores ou olfactives, mais aussi de mal-être animal ou encore paysagers avec la multiplication des ateliers industriels unifiés non intégrés.

C'est au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle que l'enseignement agricole prend réellement forme grâce aux fermes écoles et aux écoles régionales d'agriculture, dont Grignon, dans lesquelles l'enseignement technique se résume, pour sa plus grande partie, à la reproduction du modèle existant. À la fin de la Seconde Guerre mondiale l'enseignement agricole prend une nouvelle forme. En effet, jusque-là, les élèves étaient scolarisés très majoritairement dans des établissements publics. Ce n'est qu'après le régime de Vichy, largement favorable à l'enseignement privé, puis les lois Pisani au début des années 1960 et enfin les lois Rocard de 1984, que l'enseignement agricole public, qui scolarisait près des 2/3 des élèves en 1958, a régressé pour n'en scolariser aujourd'hui qu'un peu plus du 1/3. Dès le début de la V<sup>e</sup> République, l'enseignement agricole est passé sous le contrôle du ministère de l'Agriculture, tandis que

l'emprise de « la profession » n'a cessé de s'accroître, et que les effectifs de l'enseignement privé, protégé et poussé par celle-ci ont augmenté plus vite que ceux de l'enseignement public. Une telle tendance s'explique parce que la formation est un des derniers domaines où il est possible au gouvernement de répondre positivement aux revendications des organisations professionnelles agricoles, car il en a la maîtrise, contrairement à la politique des prix ou au contrôle sanitaire, régis par des directives européennes.

Ce rappel historique explique pour partie pourquoi l'enseignement agricole a longtemps contribué à la reproduction des modèles capitalistes et productivistes qui ont prévalu pendant les « Trente glorieuses ». Cette privatisation croissante de l'enseignement agricole est source de dépendance notamment vis-à-vis des lobbies professionnels, tout comme le sont d'ailleurs la plupart des services du ministère de l'Agriculture. Sortir l'enseignement agricole de la tutelle du ministère de l'Agriculture serait, pour le SNETAP, un des moyens d'atténuer cette dépendance.

Les modalités de désignation des représentants de la profession ainsi que la place que leur confère l'État dans l'élaboration des référentiels de métiers se déclinent dans les référentiels de formation. Cela se traduit par des contenus à enseigner fortement imprégnés par ce corporatisme professionnel et sa conception de l'agriculture. L'organisation autour de la profession ainsi représentée dans les commissions consultatives paritaires qui définissent le contenu des diplômes laisse peu de place aux attentes en matière de sécurité alimentaire et aux préoccupations environnementales citoyennes. Et la loi « sur la liberté de choisir son avenir professionnel », dite loi Pénicaud, en renforçant encore la place de ces mêmes professionnels dans ces commissions, ne fera qu'amplifier cette tendance dans les années à venir. Peu à peu, cette main mise coupe l'enseignement agricole des débats politiques et publics, modifie son approche des innovations technologiques, engendre une panne de perspectives et appauvrit le lien entre les établissements d'enseignement et les territoires.

En outre, dans le contexte budgétaire des années 2000 des postes ont été supprimés par dizaines de milliers dans l'édu-

cation et corrélativement des classes fermées ; ceci s'est traduit concrètement, dans l'enseignement agricole public, par une diminution de l'offre des formations scolaires et de ses capacités d'accueil. Ce qui a donné libre cours au développement de l'apprentissage et, dans notre secteur, aux formations alternées mises en œuvre très majoritairement par les Maisons Familiales Rurales (MFR). Ce sont autant de modalités de formation qui conduisent à la reproduction des modèles existants, plus qu'à un changement des pratiques vers une meilleure prise en compte des problématiques environnementales.

Et la décision de confondre dans un même programme budgétaire enseignement agricole public et enseignement agricole privé a aussi permis au gouvernement et à sa majorité de privilégier sous ce couvert le développement des formations « à rythme approprié ». Dans cette logique toutes les conditions sont ainsi réunies pour que se poursuive l'affaiblissement de l'enseignement agricole public tandis que les MFR sont en capacité de conquérir de nouvelles « parts de marché ».

Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des EPL, qui constituent des marqueurs identitaires de l'enseignement agricole public, devraient être mieux valorisés et être de véritables outils pédagogiques. Pour cela il faut en faire des lieux d'apprentissage aux techniques novatrices et plurielles. Les élèves, étudiants, apprentis et stagiaires doivent y trouver un panel large de modes de production et y pratiquer l'ensemble des gestes et les travaux des métiers ruraux et de l'agriculture.

Pour qu'ils soient un véritable outil pédagogique, les projets d'exploitation doivent être débattus et partagés par l'ensemble de l'équipe éducative. Ils ne peuvent être la chasse gardée d'une équipe de direction ou d'une profession comme on peut trop souvent le voir. Ceci suppose de dégager du temps de concertation entrant comme tel dans le champ des activités professionnelles des enseignants.

Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des EPL doivent être innovants. Chaque exploitation est unique par son milieu, son exposition, son environnement géographique... Elles doivent être le support d'expériences de productions durables et intégrées au territoire.

La mission de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée passe notamment par les exploitations agricoles. Les moyens financiers, matériels et humains sont à renforcer pour assurer cette mission.

De nombreuses pistes sont à explorer en matière de développement durable. Certaines sont déjà en cours d'études dans nos exploitations : économie d'eau, maintien des sols, protection de la biodiversité, reconquête des paysages, méthanisation, productions sans produits phytosanitaires, sans engrais chimiques...

À chaque fois que l'occasion s'est présentée, le SNETAP-FSU a tenté de faire évoluer la législation pour y introduire cette obligation pour l'enseignement agricole de préparer les futures générations de paysans à penser autrement leur manière de produire notre alimentation. À chaque fois, il y a défendu l'idée que les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des établissements d'enseignement et de recherche devaient être la vitrine d'une autre manière de penser les productions agricoles et alimentaires.

Cela a été le cas par exemple en 1999 où Jean Glavany, alors ministre de l'Agriculture, a introduit dans sa loi d'orientation la notion de développement durable et a permis son intégration dans les programmes d'enseignement. Il avait également, en faisant entrer la Confédération paysanne dans les instances de pilotage de l'enseignement agricole, insufflé une nouvelle réflexion.

Il aura fallu ensuite attendre 2013 et la « loi d'avenir pour l'agriculture » de Stéphane Le Foll pour que soit créé le concept d'« enseigner à produire autrement ». Malheureusement, si les grands principes ont bien été couchés sur le papier du *Journal Officiel*, dans les faits, faute de mesures concrètes, les évolutions des pratiques ont été bien timides, et en tout cas très éloignées des intentions initiales.

Et que dire de son successeur Stéphane Travert qui a, lui, refusé dans sa loi « alimentation » toute référence à l'enseignement agricole ?

Le chemin est encore long pour que l'enseignement agricole public ait les moyens de véritablement répondre aux enjeux de la société de demain. Mais le SNETAP-FSU est bien déterminé à poursuivre ce combat.